

# PATINOIRE

QUAI SAINT-SERGE

Visite de chantier du 1er juin 2018



DOSSIER DE PRESSE











# **Une culture** angevine de la glace





## **Christophe BÉCHU**

Maire d'Angers Président d'Angers Loire Métropole



« Angers possède une vraie culture de la glace, que l'on parle loisirs ou sports de haut niveau.

Située en cœur de ville, l'actuelle patinoire du Haras date de 1982. Enclavée, trop peu fonctionnelle, manquant de surfaces et de places en tribunes, elle ne répond plus aux besoins et aux exigences des pratiquants et du public.

Il s'agit là d'un « frein » pour les utilisateurs occasionnels, notamment en raison de son accès compliqué, mais aussi pour la dynamique insufflée par les associations de sports de glace, notamment les Ducs d'Angers qui évoluent parmi l'élite du hockey nationale depuis de nombreuses années.

C'est pourquoi, en 2014, nous avons annoncé la construction pendant le mandat d'une nouvelle patinoire. Cet engagement, nous le tenons. Les travaux ont commencé à l'automne 2017 et ils s'achèveront d'ici douze mois. Cet équipement sera livré à l'été 2019.

Le choix de Saint-Serge pour implanter cette nouvelle patinoire confirme la volonté de la municipalité d'aménager notre ville de façon réfléchie et cohérente.

Sur ce site, en effet, est déjà présent le plus grand complexe cinématographique d'Angers et bientôt arrivera un skate park. Ce pôle de loisirs, desservi par la ligne A du tramway, va indéniablement donner une seconde vie au quartier, intégré au périmètre du projet Cœur de Maine et qui accueille facultés et résidences étudiantes.

Dessiné par Chabanne Architecte, cet équipement sera un lieu de vie ultra-moderne, accueillant une diversité de pratiques et d'usages à destination de tous les publics, et ce pour un bassin de population qui dépasse largement la ville d'Angers.

Il sera également un outil de valorisation et de rayonnement de notre territoire, sur lequel le sport et les loisirs occupent toute leur place. »

# UNE SOLUTION ADAPTÉE AUX NOUVEAUX USAGES ACTUELS ET FUTURS

# La patinoire du Haras ne répondait plus aux besoins des Angevins

La patinoire du Haras a été inaugurée en 1982. Depuis lors, les sports de glace et la pratique de loisirs se sont développés à Angers. L'équipement implanté en centre-ville ne pouvait subir les transformations nécessaires pour répondre aux besoins formulés par les différentes catégories d'usagers.

# Un projet en adéquation avec les souhaits des différents usagers

La Ville d'Angers a engagé une réflexion sur la modernisation du site du Haras en parallèle à la création d'un nouvel équipement de sports et loisirs. Cette deuxième option a été retenue afin de répondre aux souhaits exprimés par les différents clubs sportifs, les scolaires mais aussi le grand public et après un échange avec les fédérations françaises de hockey sur glace et de sports de glace. Il a été décidé de construire une nouvelle patinoire dans le quartier Saint-Serge, implantée sur une parcelle directement desservie par le tramway.

# Un confort accru pour les usagers et les spectateurs

Ce nouvel équipement s'affranchit des contraintes de la patinoire du Haras. Il comprend deux glaces et offre une amplitude horaire d'usages plus larges aux différents publics. Les conditions d'accueil sont optimisées pour les spectateurs des animations et des spectacles envisagés. Le public des événements sportifs (matches de hockey sur glace, compétitions et galas de danse sur glace ou de patinage artistique) bénéficiera d'un niveau de confort élevé. Par ailleurs, tout est mis en œuvre pour faciliter les captations vidéo et satisfaire les demandes des diffuseurs de compétitions de sports sur glace.



# Le quartier Saint-Serge en pleine mutation

Le secteur est en cours de transformation conformément aux engagements de reconquête des rives de la Maine de l'équipe municipale. L'équipement sera implanté sur une parcelle contiguë à l'un des campus de l'Université d'Angers, au cinéma multiplexe et relié au centre hospitalier universitaire par le pont Confluences.

Dans le cadre de l'opération Cœur de Maine, les berges voisines seront prochainement réaménagées en parc paysager. Enfin, une surface de 24 900 m<sup>2</sup> jouxtant la future patinoire a été proposée dans le cadre de l'appel à projets urbains innovants Imagine Angers. Elle accueillera prochainement un audacieux ensemble immobilier réalisé par les architectes Harmonic, Masson et Associés avec le promoteur Giboire. Ce bâtiment abritera, entre autres, une serre tropicale, une école supérieure, un tiers lieu, un espace dédié à l'économie locale, des logements, des bureaux et une large gamme de services.



# ARCHITECTURE LE CHOIX DE CHABANNE + PARTENAIRES

# Une ouverture et une extension de <u>la ville</u>

La cabinet d'architectes Chabanne + Partenaires a été retenu par la Ville d'Angers parmi 56 candidatures pour réaliser la nouvelle patinoire. Leur proposition a convaincu la collectivité. Elle traduit l'ambition de l'implantation « d'un équipement identitaire et fédérateur à l'échelle de l'agglomération », détaille l'architecte



Clément Mansion

Clément Mansion. Il s'inscrit « dans le prolongement des aménagements récents tels que le cinéma multiplexe et l'université, le long du mail des Présidents. Le projet porte une vocation d'ouverture et d'extension de la ville. » L'édifice s'intègre à son environnement existant et à venir.

# A la lisière d'un parc paysager et connecté par le tramway

A l'ouest, le projet propose un jeu de terrasses en belvédère. Cette architecture s'ouvre sur le parc prochainement aménagé sur la rive gauche de la Maine. La nouvelle patinoire constitue un trait d'union entre la rivière et la ville. « Notre choix en matière d'implantation fut de tourner le projet vers le cœur de la ville d'Angers avec une entrée principale et un parvis au Sud de la parcelle, en connexion directe avec l'arrêt de Tram « Berges de Maine », précise Clément Mansion. La façade active vient ainsi animer le carrefour. Ses jeux de transparences, ses promontoires et la mise en valeur de toutes les entités programmatiques du projet proposent une vitrine vivante, communiquant sur un projet ouvert, polyvalent et très accessible. Elle traduit un lieu fédérateur pour toute l'agglomération d'Angers. »



## Une ligne élégante



La nouvelle patinoire d'Angers se veut un geste architectural fort. « La ligne élégante donne au projet son unité et son identité, explique la cabinet Chabanne + Partenaires. Nous assumons la sensualité de l'équipement. » La structure et la forme relèvent de choix induits par le site d'implantation : « Le bâtiment est compact afin de respecter les alignements demandés le long du mail des Présidents et sur le parvis. »

#### Au service du confort

« Les accès, depuis le hall d'accueil, se font naturellement vers les aires de glace, la banque à patins, l'espace commercial et les banques de renseignements », détaille l'architecte. Une attention particulière a été portée sur la gestion de flux de public. « Selon les besoins, les accès s'adaptent pour une polyvalence et un confort optimal. » L'équipement a été conçu comme évolutif.

# Un nom issu d'une concertation publique



### **CALENDRIER**

#### 27 iuin 2016

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre par le Conseil municipal

#### De juillet 2017 à mars 2017

Avant-projet

#### **Mars 2017**

Dépôt du permis de Construire

#### De mars à mai 2017

Études de projet

#### De mai à juillet 2017

Consultation travaux

#### De juillet 2017 à octobre 2017

Excavation et travaux préparatoires

#### Septembre 2017

Notification marchés de travaux

#### **Août 2019**

Livraison des ouvrages

#### Septembre 2019

Ouverture au public

## COÛT

- · Le coût de l'opération est alors de 26 470 000 € HT.
- · Le parc de stationnement de 239 places en sous-terrain est construit par Alter (l'aménageur de la ville). Son coût est estimé à 4 100 000 € HT. Ce parc de stationnement sera délégué par la Ville d'Angers (investissement et gestion).
- · Le coût total hors foncier s'élève à 30 570 000 € HT.

## COFINANCEMENT

- · Ville d'Angers : 10,87 M€
- ALM: 8M€ (fonds de concours)
- · Région : 4M€, dont 2,4 M€ au titre de la politique sectorielle
- · 1,6M€ au titre du Contrat de territoire métropolitain
- État : la demande de subvention est en cours d'instruction par le Ministère des Sports. La patinoire d'Angers est le seul équipement identifié comme «structurant et d'intérêt national» sur le territoire régional en 2018.



# L'UCPA COMME PARTENAIRE ET GESTIONNAIRE DE LA PATINOIRE



# Le processus de sélection du délégataire de service public

La gestion et l'exploitation d'un équipement tel que la nouvelle patinoire d'Angers nécessitent des compétences spécifiques. La Ville d'Angers a fait le choix de les déléguer lors du conseil municipal du 24 octobre 2016. Les principales missions du délégataire consisteront en la gestion, l'exploitation administrative, technique et financière, la promotion et la commercialisation de l'équipement en lien avec les partenaires du territoire, ainsi que la gestion de l'espace restauration.

## Trois propositions étudiées

Fin 2016, la Ville a reçu les candidatures des sociétés S-Pass, UCPA et Vert Marine. Les candidats ont été admis à présenter une offre à la commission des délégations de service public. Leurs propositions ont été examinées à partir des critères suivants : l'équilibre économique du projet d'exploitation, la qualité du service offert aux usagers, la qualification, les compétences et les moyens mis en œuvre pour garantir la gestion technique des installations.

# L'UCPA, un acteur à l'expertise reconnue

Le conseil municipal a retenu la proposition du groupe UCPA. Cette association reconnue dans le domaine des loisirs sportifs, gère déjà cinq patinoires d'envergure dont l'Aren'Ice, centre technique national de hockey sur glace à Cergy-Pontoise (Val d'Oise). L'UCPA assurera la gestion de la nouvelle patinoire d'Angers à compter de la livraison de l'équipement en septembre 2019 pour une durée de dix ans. L'organisation garantit la reprise de l'ensemble des personnels en CDI de la patinoire du Haras.



# **Une programmation sportive pour tous**

Le délégataire s'engage à sanctuariser chaque année 2 058 heures au grand public, 670 heures aux scolaires et 2 884 heures aux clubs locaux. L'UCPA a d'ores et déjà échangé avec les associations sportives angevines à ce propos. En outre, près de 800 séances sportives encadrées par des moniteurs seront proposées. Petits et grands apprendront, se perfectionneront et découvriront notamment le freestyle sur glace. Lors des vacances scolaires, les enfants et les adolescents pourront participer à des stages de glisse.

# Sensations fortes, spectacles sur glace

De nombreuses animations comme le karting sur glace seront proposées au grand public. Dans sa programmation événementielle de 40 rendez-vous annuels, la nouvelle patinoire accueillera des spectacles sur glace et des manifestations sportives.



112 300

personnes attendues par an

120 000

personnes

attendues sur dix ans

atteriades sur dix di

2884

heures d'activités

réservées pour les 4 clubs locaux

**670** 

#### heures d'activités

réservées aux scolaires (soit 96 classes d'Angers et 45 réservées pour l'agglomération)

40

grands événements

par an

**17,28** 

équivalents temps plein

soit près <u>de 23 salariés.</u>

## Des animations sportives hors murs

Le parvis et les espaces périphériques de la nouvelle patinoire accueilleront des animations sportives éphémères pendant les vacances scolaires. En fonction des saisons, les Angevins auront accès à des activités diverses : accrobranche, escalade, beach sports, luge, etc.

## Des événements hors glace de mai à août

De mai à août, la surface glacée dévolue à la compétition pourra être recouverte d'un revêtement différent afin d'accueillir des événements sportifs différents en salle.

Sa capacité passe alors de 3 500 à 4 400 spectateurs.

## Une politique d'accessibilité tarifaire

L'UCPA s'engage à rendre accessible cet espace sportif et de loisirs au plus grand nombre. Un tarif solidaire sera proposé aux personnes en recherche d'emploi ainsi qu'aux personnes à faible revenu avec une entrée au prix de 3,80 € incluant la location des patins.

# La délégation de service public en quelques dates :

**24 octobre 2016 :** présentation de la délégation de la gestion et de l'exploitation de la nouvelle patinoire en conseil municipal

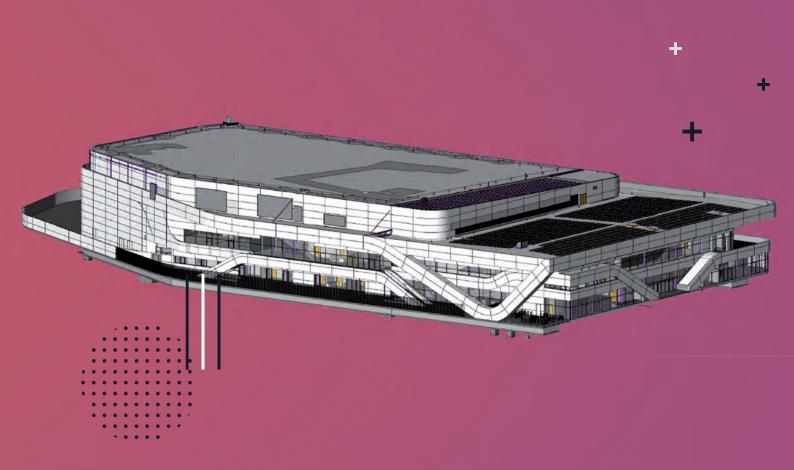
9 février 2017: présentation en commission des délégations de service public

20 juin 2017 : commission d'examen des délégations de service public

29 juin, 7 septembre et 17 octobre 2017 : réunions de négociation

29 janvier 2018: approbation de la convention de délégation de service public





# Une première édition des Journées du patrimoine sportif les 15 et 16 septembre 2018

À l'occasion des 35° journées européennes du Patrimoine, les 15 et 16 septembre 2018, les Angevins auront l'opportunité de visiter trois équipements sportifs récents : la halle de tennis Court central la Baumette, la nouvelle tribune Colombier du stade Raymond-Kopa et le pôle sportif du 37 route de Bouchemaine (tir à l'arc et judo notamment). Les visites seront gratuites et ouvertes à tous.











#### **POUR PLUS D'INFORMATIONS**

Service des Relations Presse
Ville d'Angers / Angers Loire Métropole
02 41 05 40 33
relations.presse@ville.angers.fr
http://presse.angers.fr
@Presse\_Angers















